



Délais de réparations interminable

Par **aylinne**, le **22/12/2009** à **21:32**

Bonjour,

J'ai acheté une machine à broder le 31/01/2008 elle est garantie 2 ans électrique et 5 ans mécanique

le 15/10/2009 elle tombe en panne je la ramène donc au magasin où je l'ai achetée pour réparation

sans réponse de leur part au bout de 15 jours je les rappelle et ils me disent que leur fournisseur (Brother) ne répond pas à leur mail ni à leur appel

j'appelle donc moi-même Brother qui me disent n'avoir eu aucun appel de leur part

je suis allé en bateau pendant 1 mois

je me mets en colère car cette machine que j'ai achetée les yeux de la tête ne me revient pas

ils me disent avoir envoyé la machine au fournisseur (envoyé seulement le 24/11/09), plus d'1 mois après grrrr

aujourd'hui la machine est toujours chez eux il change sans arrêt des pièces et la machine ne fonctionne toujours pas

aujourd'hui 2 mois ont passé et je souhaite un remboursement de ma machine et personne ne veut m'entendre

que faire ???

merci de votre aide